

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 1 de 10

Page 1 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

E-0112-4.1 NÉGOCIATION EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE LIANT LE SERUM-PSA-AFPC-FTQ ET L'UDEM - CONSTITUTION DU COMITÉ PATRONAL, MANDATS DE NÉGOCIATION ET DE SIGNATURE
2016-A0016-0112^e-1208

Le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1208** déposé aux archives:

- constitue le comité patronal de négociation pour le renouvellement de la convention collective avec le SERUM-PSA. Le comité est composé des personnes suivantes:
 - M. **Yves Du Sablon**, directeur des relations du travail, Direction des ressources humaines (DRH), à titre de porte-parole;
 - M^{me} **Sylvie St-Pierre**, conseillère en relations du travail, Direction des ressources humaines (DRH);
 - M. **Carlo Morselli**, directeur du Centre international de criminologie comparée (CICC);
 - M. **Luc Nadeau**, chef de section, Institut de recherche en immunologie et oncologie (IRIC);
 - M. **Sébastien Roy**, directeur administratif, Faculté de médecine vétérinaire;

- confie au comité de négociation le mandat suivant:
 - négocier au nom de l'Université de Montréal le renouvellement de la convention collective avec le SERUM-PSA;

- Dans l'éventualité où une entente interviendrait suivant les paramètres du présent mandat, autorise les personnes suivantes à signer la convention collective, pour et au nom de l'Université:
 - M. **Guy Breton**, recteur;
 - M. **Jean Charest**, vice-recteur aux ressources humaines et à la planification;
 - M^{me} **Isabelle Dufour**, directrice générale, Direction des ressources humaines;
 - M. **Yves Du Sablon**, directeur des relations du travail, Direction des ressources humaines (DRH), à titre de porte-parole;
 - M^{me} **Sylvie St-Pierre**, conseillère en relations du travail, Direction des ressources humaines (DRH);
 - M. **Carlo Morselli**, directeur du Centre international de criminologie comparée (CICC);
 - M. **Luc Nadeau**, chef de section, Institut de recherche en immunologie et oncologie (IRIC);
 - M. **Sébastien Roy**, directeur administratif, Faculté de médecine vétérinaire.

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 2 de 10

Page 2 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

E-0112-4.2 RESEARCH FUNDING AGREEMENT ENTRE L'UDEM ET INTERNATIONAL FLAVORS AND FRAGRANCES INC. - PROJET «SUSTAINABLE SYNTHESIS OF THE MACROCYCLIC MUSK, 3-METHYL-6-CYCLOHEXADECEN-1-ONE: CONTINUOUS FLOW OPTIMIZATION OF THE MACROCYCLIZATION TRANSFORMATION-PH II»
2016-A0016-0112^e-1215

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1215** déposé aux archives:

- approuve la conclusion du *Research Funding Agreement* à intervenir entre l'Université de Montréal et International Flavors and Fragrances Inc., dans le cadre du Projet intitulé « Sustainable Synthesis of The Macrocyclic Musk, 3-Methyl-6-cyclohexadecen-1-one: Continuous Flow Optimization of the Macrocyclization Transformation – Phase II »;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, ainsi que le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'Entente après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques, ainsi qu'à signer toute prolongation ou amendement à l'Entente qu'il pourrait s'avérer nécessaire de signer avec le partenaire.

E-0112-4.3 PROJET D'INCORPORATION DU LABORATOIRE DE L'OBSERVATOIRE DE NEUTRINOS DE SUDBURY (SNOLAB)
2016-A0016-0112^e-1216

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1216** déposé aux archives:

- approuve les démarches amorcées par le Comité directeur du SNOLAB en vue de l'incorporation du SNOLAB en corporation canadienne à but non lucratif;
- confirme la désignation de M. **François Schiettekatte** comme représentant de l'Université de Montréal sur le Comité directeur du SNOLAB;
- confirme la désignation de M. **François Schiettekatte** et de M. **Stéphane Létourneau** comme représentants de l'Université de Montréal sur le Comité de travail du SNOLAB;
- approuve que l'Université de Montréal devienne membre de la nouvelle incorporation à but non lucratif du SNOLAB;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer tout document requis pour procéder à l'incorporation du SNOLAB en corporation à but non lucratif et/ou pour donner effet à celle-ci incluant, sans limitation, tout document ayant pour effet de

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 3 de 10

Page 3 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

transférer les activités actuelles du SNOLAB à la nouvelle incorporation à but non lucratif du SNOLAB, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques, en temps et lieu;

- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, à désigner le représentant de l'Université de Montréal sur le conseil d'administration de la nouvelle incorporation à but non lucratif du SNOLAB.

E-0112-4.4 RESEARCH COLLABORATION AGREEMENT ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, GÉNOME QUÉBEC ET THERMO FINNIGAN LLC, ET INTELLECTUAL PROPERTY AGREEMENT ENTRE L'UDEM ET THERMO FINNIGAN LLC
2016-A0016-0112^e-1217

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1217** déposé aux archives:

- approuve la conclusion du *Research Collaboration Agreement* à intervenir entre l'Université de Montréal, Génome Québec et Thermo Finnigan LCC;
- approuve la conclusion du *Intellectual Property Agreement* à intervenir entre l'Université de Montréal et Thermo Finnigan LCC;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le *Research Collaboration Agreement* et l'*Intellectual Property Agreement* ainsi que tout amendement subséquent, renouvellement ou autre document qui en découle, et ce, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0112-4.5 ACCORD DE CESSIION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN ÉQUIPEMENT APPELÉ CONE BEAM CT ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LE CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CHUM)
2016-A0016-0112^e-1218 - amendé

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1218** déposé aux archives:

- approuve la conclusion de l'Accord de cession des droits de propriété d'un équipement appelé *Cone Beam CT* à intervenir entre l'Université de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le Contrat de recherche après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 4 de 10

Page 4 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

E-0112-4.6 ACCORD DE LICENCE ENTRE L'UDEM ET EXCELLTHERA INC.
2016-A0016-0112^e-1219

Le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1219** déposé aux archives:

- approuve la conclusion du *License Agreement* à intervenir entre l'Université de Montréal et ExCellThera inc.;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer *le License Agreement* après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, à signer par voie d'amendements à la Licence ou par le biais de nouvelles licences les conventions concernant l'ajout de nouvelles technologies au portefeuille du Licencié, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0112-4.7 CENTRE DE RECHERCHE EN REPRODUCTION ANIMALE (CRRA) - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION
2016-A0016-0112^e-1223

Le comité exécutif approuve les modifications aux statuts du Centre de recherche en reproduction animale donnant notamment effet à sa nouvelle dénomination de Centre de recherche en reproduction et fertilité, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1223** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0112-4.8 ENTENTE VISANT L'EXTINCTION DES OBLIGATIONS DE JACQUES TURGEON ET 9153-6680 QUÉBEC INC. ENVERS L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
2016-A0016-0112^e-1220

Le comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1220** déposé aux archives :

- approuve l'entente visant l'extinction des obligations de M. Jacques Turgeon et 9153-6680 Québec Inc. envers l'Université découlant de la convention de cession de droits de propriété intellectuelle intervenue 22 août 2007;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer ladite entente ainsi que tout autre document qui pourrait en découler après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 5 de 10

Page 5 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

E-0112-4.9 CHAIRE FAYOLLE-MAGIL CONSTRUCTION EN ARCHITECTURE, BÂTIMENT ET DURABILITÉ - CRÉATION ET ADOPTION DES STATUTS
2016-A0016-0112^e-1211

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1211** et ses **annexes** déposés aux archives:

- crée la Chaire Fayolle-Magil Construction en architecture, bâtiment et durabilité;
- adopte les statuts de la Chaire tels que visés par la Division des affaires juridiques.

E-0112-4.10 CHAIRE DE RECHERCHE ENVIRONNEMENT-CANCER GUZZO-LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER DE L'UDEM - AMENDEMENTS À LA CONVENTION DE LA CHAIRE CRÉÉE LE 17 AOÛT 2007
2016-A0016-0112^e-1224

le Comité exécutif:

- approuve les modifications à la convention de la Chaire de recherche Environnement-Cancer Guzzo -La Société de recherche sur le cancer, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0112^e-1224** et son **annexe** déposés aux archives;
- autorise le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. **Guy Lefebvre**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer la convention amendée, après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques.

E-0112-4.11 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UDEM ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
2016-A0016-0112^e-1214

Après délibération, sur proposition dûment faite par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, conformément au document **2016-A0016-0112^e-1214** et son **annexe** déposés aux archives,

il est résolu par le Comité exécutif :

1. qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 juin 2017, des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 176 607 000 \$, soit institué;

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 6 de 10

Page 6 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes:
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux Universités ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes:
 - i) le financement des dépenses d'investissements faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
 - iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes:
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 7 de 10

Page 7 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1056-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.

5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants:

le recteur, M. **Guy Breton**

le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**

le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**

le vice-recteur adjoint aux finances, M. **Matthew Nowakowski**

le trésorier, M. **Alain Sauvageau**

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

E-0112-4.12 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA FACULTÉ DE MÉDECINE – ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS
2016-A0016-0112^e-1225

Le Comité exécutif, conformément au document **2016-A0016-0112^e-1225** et son **annexe** déposés aux archives, autorise le Conseil de la Faculté de médecine à rétablir au comité exécutif de la Faculté de médecine le pouvoir de:

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 8 de 10

Page 8 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

- nommer un ou des membres aux divers comités de sélection;
- donner avis au conseil d'administration des établissements affiliés sur la nomination des membres actifs des établissements affiliés et sur la nomination des chefs de départements cliniques.

E-0112-5.1 CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (CONFEP) – NOMINATION D'UN MEMBRE
2016-A0016-0112^e-1226

le Comité exécutif nomme M^{me} **France Houle**, vice-doyenne à la Faculté de droit, à titre de membre au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) en vertu de l'*article 29,03A, paragraphe d)* des statuts de l'Université, et ce, pour un mandat de trois ans débutant le 4 octobre 2016 et se terminant le 31 mai 2019, conformément au document **2016-A0016-0112^e-1226** déposé aux archives.

E-0112-5.2 COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DU FONDS « LES AMIS DE L'ART » – NOMINATION DES MEMBRES
2016-A0016-0112^e-1221

le Comité exécutif, conformément au document **2016-A0016-0112^e-1221** déposé aux archives, nomme les personnes suivantes membres du Comité d'attribution des bourses du Fonds « Les Amis de l'art » pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2018:

Trois représentants de l'Université:

- M^{me} **Luce Beaudet**, professeure agrégée, Faculté de musique, comme membre et présidente;
- M. **Paul Stewart**, professeur titulaire, Faculté de musique;
- M^{me} **Suzanne Paquet**, professeure agrégée, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, Faculté des arts et des sciences;

Trois anciens membres de la Société Les Amis de l'art :

- M^{me} **Francine Beaudry**, comme membre et secrétaire;
- M^{me} **Caroline Desrosiers**;
- M^{me} **France Malouin**.

COMITÉ
EXÉCUTIF

Page 9 de 10

Page 9 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016

- E-0112-5.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CEPSUM – NOMINATION D'UN MEMBRE
2016-A0016-0112^e-1210
- le Comité exécutif nomme M. **Michel Gaudreau** à titre de membre du Conseil d'administration du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) choisi parmi les usagers externes, et ce, pour un troisième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2020, conformément au document **2016-A0016-0112^e-1210** déposé aux archives.
- E-0112-5.4 NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS-
CHERCHEURS
2016-A0016-0112^e-1213
- le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2016-A0016-0112^e-1213** déposé aux archives.
- E-0112-5.5 FACULTÉ DE MÉDECINE - DÉPARTEMENT DE MÉDECINE – NOMINATION D'UN
DIRECTEUR INTÉRIMAIRE
2016-A0016-0112^e-1212
- le Comité exécutif nomme M. **Guy Lalonde**, professeur titulaire, à titre de directeur intérimaire du Département de médecine de la Faculté de médecine, et ce, à compter du 4 octobre 2016 et jusqu'au plus tard le 3 avril 2017, conformément au document **2016-A0016-0112^e-1212** et son **annexe** déposés aux archives.
- E-0112-5.6 FACULTÉ DE PHARMACIE - NOMINATION D'UNE VICE-DOYENNE
2016-A0016-0112^e-1222
- le Comité exécutif nomme M^{me} **Lucie Blais**, professeure titulaire, à titre de vice-doyenne à la Faculté de pharmacie pour la période débutant le 5 octobre 2016 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2020, conformément au document **2016-A0016-0112^e-1222** et son **annexe** déposés aux archives.

**COMITÉ
EXÉCUTIF**

Page 10 de 10

Page 10 de 10

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

**Résolutions adoptées à la 0112^e séance
Tenue le 4 octobre 2016**

E-0112-5.7 OCTROI DE GRADES
2016-A0016-0112^e-1209

le Comité exécutif, conformément aux documents **2016-A0016-0112^e-1209** à **1209.16** déposés aux archives:

- décerne les grades de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal (**1209 et 1209.1**), de l'Université de Montréal (**série 1209.3 à 1209.13**) et de Polytechnique Montréal (**série 1209.14 à 1209.16**);
- procède à un amendement du décompte de grades soumis à une séance antérieure du Comité exécutif (délibération E-0107-5.4), conformément au document **2016-A0016-0112^e-1209.2**.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 0112^e séance (2^e partie)
Tenue le 18 octobre 2016 par consultation écrite**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 novembre 2016

E-0112-10.1 OCTROI DE GRADES
2016-A0016-0112^e-1228

le Comité exécutif décerne les grades de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs de l'Université de Montréal, conformément aux documents **2016-A0016-0112^e-1228 à 1228.10** déposés aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot